

## Courrier des réfugiés du Katanga, regroupés à la base de Kamina

Par Philippe Lindekens



### Introduction

Le courrier des réfugiés fut acheminé par les soins de l'armée qui, à la demande des Postes Belges, apposa diverses griffes et cachets sur les plis.

Une note de service émanant des Postes Belges et datée du 12 juillet 1960 stipule que ce courrier des réfugiés bénéficie de la franchise postale pour autant que les lettres soient revêtues d'un cachet militaire ou d'un cachet du Ministère des Colonies. Il n'est fait aucune mention de la Croix Rouge dans cette note (cfr Emile Hoorens – « Histoire Postale de l'Etat du Katanga ».)

Sur base des collections de MM Herreweghe, Lindekens, Marriner, Van Casteren et de nos archives (ventes et internet), nous avons listé les différentes marques postales, militaires et administratives présentes sur ces courriers.

Ensuite nous illustrerons notre étude par diverses pièces montrant les combinaisons possibles de ces marques.

Nous attirons votre attention :

- sur la rareté de ces courriers et donc que cette étude est certainement loin d'être exhaustive.
- Sur le fait que beaucoup de ces courriers ne portent aucun cachet postal et que nous ne pouvons donc pas les dater avec précision. Cela influencera de manière significative les périodes recensées d'utilisation des marques

Les réfugiés bénéficiaient de la franchise postale pour leur courrier, toutefois cela ne semble pas avoir été compris par tous et plusieurs plis recensés portent des timbres ; ceux-ci furent annulés de différentes manières soit au bic, soit avec des marques administratives ou militaires, soit à l'arrivée, voire pas du tout annulés. Nous avons recensé les différentes valeurs rencontrées.

### A – Marques militaires apposées à Kamina

Voyons d'abord les marques apposées par la base de Kamina, au départ sur le courrier, permettant ainsi de faire bénéficier les réfugiés de la franchise postale.

#### 1) Griffes « Réfugié Vluchteling KAMINA »

Cette griffe se rencontre principalement en rouge et plus rarement en noir, elle est toujours sur une ligne, les mots sont au singulier, seul le mot KAMINA est en majuscule, utilisation d'accent grave « è » au lieu d'accent aigu « é » pour le mot « réfugié », elle est partiellement soulignée, surtout sous le mot « Réfugié »

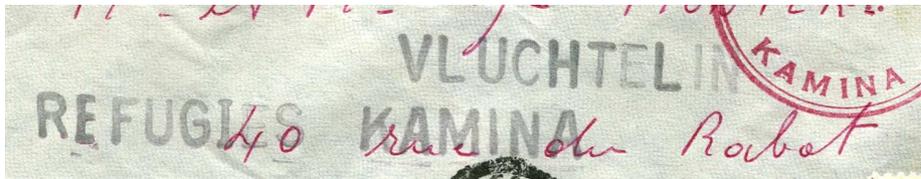
Période d'utilisation recensée : 14 juillet – 26 juillet 1960.



2) Griffes « REFUGIES VLUCHTELINGEN KAMINA »

Cette griffe se rencontre principalement en rouge et plus rarement en noir, elle est toujours sur deux lignes avec VLUCHTELINGEN au dessus, les mots sont au pluriel, tous les mots sont en majuscule. Cette griffe sur 2 lignes est un seul cachet car les mots VLUCHTELINGEN et KAMINA sont toujours alignés de la même façon.

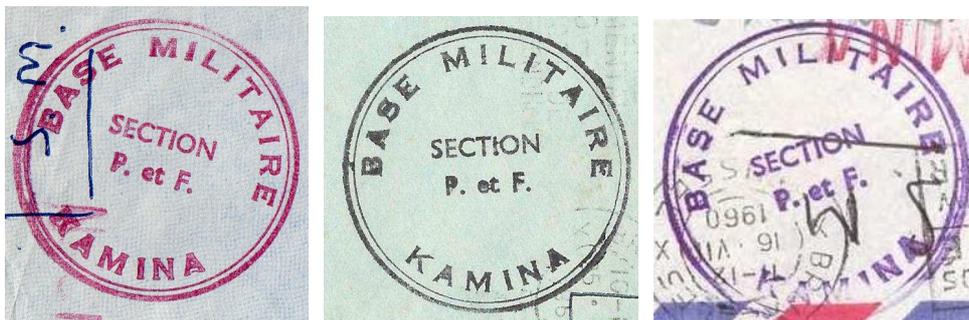
Période d'utilisation recensée : 16 juillet – 20 juillet 1960.



Comment expliquer ces deux griffes différentes ? La période d'utilisation de ces griffes se chevauche. Il nous semble qu'elles furent donc utilisées en même temps, sans doute dans 2 bureaux différents de Kamina.

3) cachet « BASE MILITAIRE KAMINA – SECTION P. et F. »

Ce cachet de la base militaire, se rencontre sur le courrier généralement en rouge, parfois en noir et tres rarement en violet. « P. et F. » signifie « Personnel et Famille »



Période d'utilisation recensée : 12 juillet au 26 juillet 1960

Notez que cette marque se retrouve aussi sur le courrier militaire et a donc une période d'utilisation plus longue ; celle-ci-dessus concerne son utilisation sur le courrier des réfugiés.

## **B – Marques administratives belges**

Voici ensuite les marques apposées à Bruxelles lors du traitement du courrier avant remise à la Poste Belge pour distribution. Ces marques émanent soit de la Croix-Rouge, soit du Ministère des Affaires Africaines.

### 1) marques de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge de Belgique a pris en charge une partie du courrier des réfugiés, avec aussi la franchise postale bien qu'on n'ait pas retrouvé de note de service l'attestant.

Deux marques se rencontrent sur le courrier ; toutes les marques recensées ont été appliquées à l'encre rouge.



Dans le second cachet, la mention « Transfusion sanguine » est toujours biffée au profit de « Hospitaliers »

Période d'utilisation recensée: 12 juillet au 27 juillet 1960

### 2) marques du Ministère des Affaires Africaines

On rencontre sur le courrier des réfugiés ce cachet à armoirie en français et en néerlandais :  
MINISTÈRE DES AFFAIRES AFRICAINES  
MINISTERIE VAN DE AFRIKAANSE ZAKEN



Toutes les marques recensées ont été appliquées à l'encre violette

Période d'utilisation recensée : 12 juillet au 18 juillet 1960

Notez que cette marque se retrouve aussi sur le courrier militaire et a donc une période d'utilisation plus longue ; celle-ci-dessus concerne son utilisation sur le courrier des réfugiés.

**C – Marques postales belges**

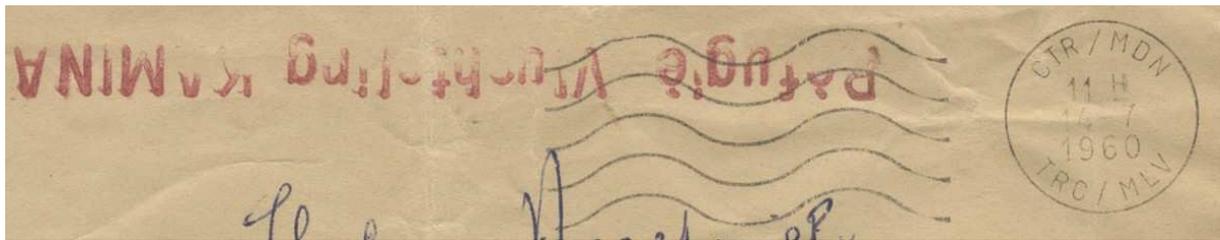
1) marques postales militaires

Le courrier fut en partie traité au Centre de Distribution du Ministère de la Défense Nationale (Verdeel Centrum Ministerie Lands Verdediging), établi à la caserne Baudouin, Place Dailly à Bruxelles. Le centre chargeait alors le bureau de Bruxelles X de la distribution.

La correspondance a reçu au verso (habituellement) la marque rectangulaire ci-dessous, toujours appliquée à l'encre noire)



Une obitération mécanique à flamme a aussi été recensée sur le courrier des réfugiés :



Celle du Centre de Tri du Ministère de la Défense Nationale / Tri Centre van Ministerie Lands Verdediging.

2) cachets de Bruxelles X recensés

Sans faire le lien avec le traitement du courrier en Belgique (Croix-Rouge, Ministère, Militaires), voici les divers cachets de Bruxelles X que nous rencontrons sur le courrier des réfugiés





Période recensée : du 12 juillet au 27 juillet 1960

### D – Exemples de courrier

Comme déjà dit précédemment, ces courriers sont rares ; dans les exemples que nous avons choisi, nous indiquerons aussi chaque fois, ce qui est plus rare que la normale. Par contre il ne faut pas oublier que nos conclusions sur la rareté se basent sur un faible recensement de pièces (moins de 25). Ces conclusions sont également faites pour les marques de manière isolée et non sur la rareté de leur combinaison.

#### 1 – exemple avec les griffes « Réfugié Vluchteling KAMINA »



Lettre expédiée de Kamina vers Jemeppe via Bruxelles X le 16 juillet 1960  
Griffe sur une ligne, en rouge avec cachet Base Militaire en VIOLET (rare)

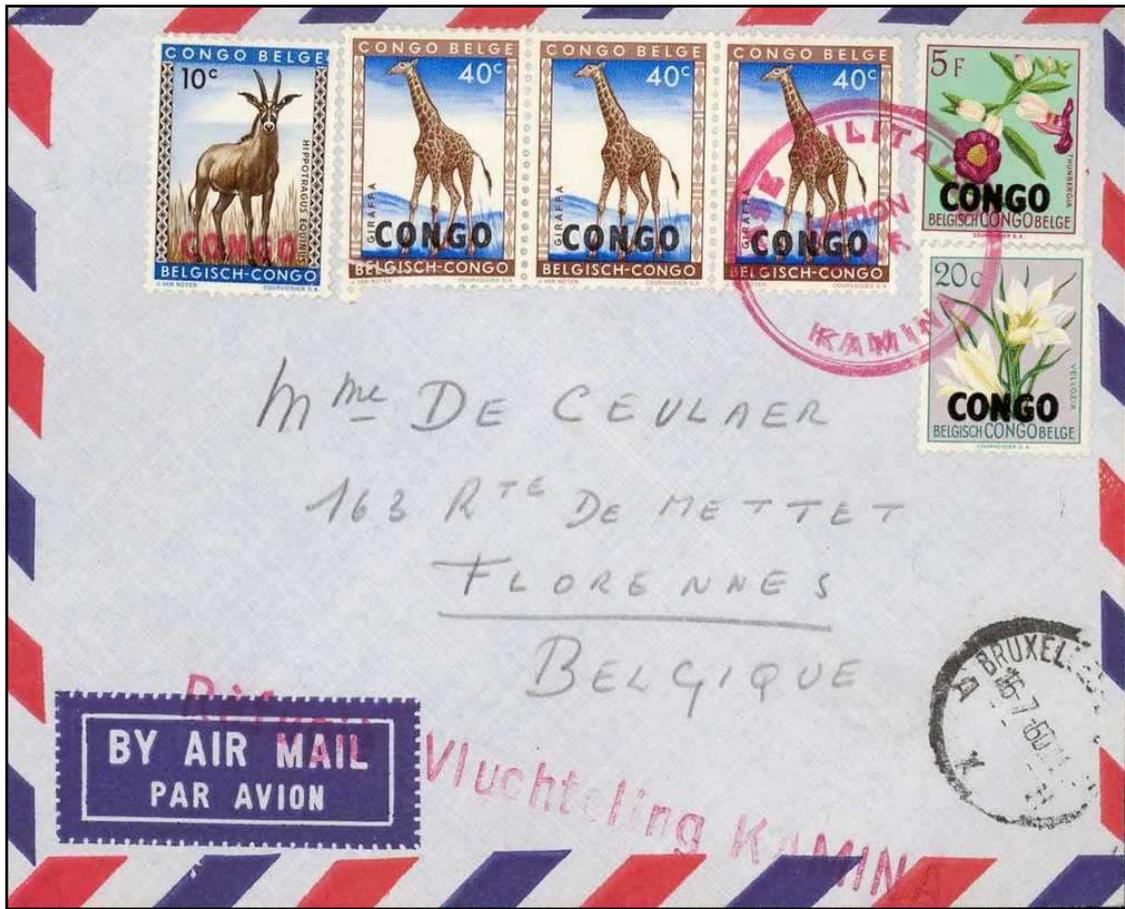
*Les Congolâtres*

Lettre expédiée de Kamina vers Elisabethville (rare courrier intérieur)  
Griffe sur une ligne, en rouge avec cachet Base Militaire en noir  
Les courriers sont en général vers la Belgique ; les autres destinations sont rares.

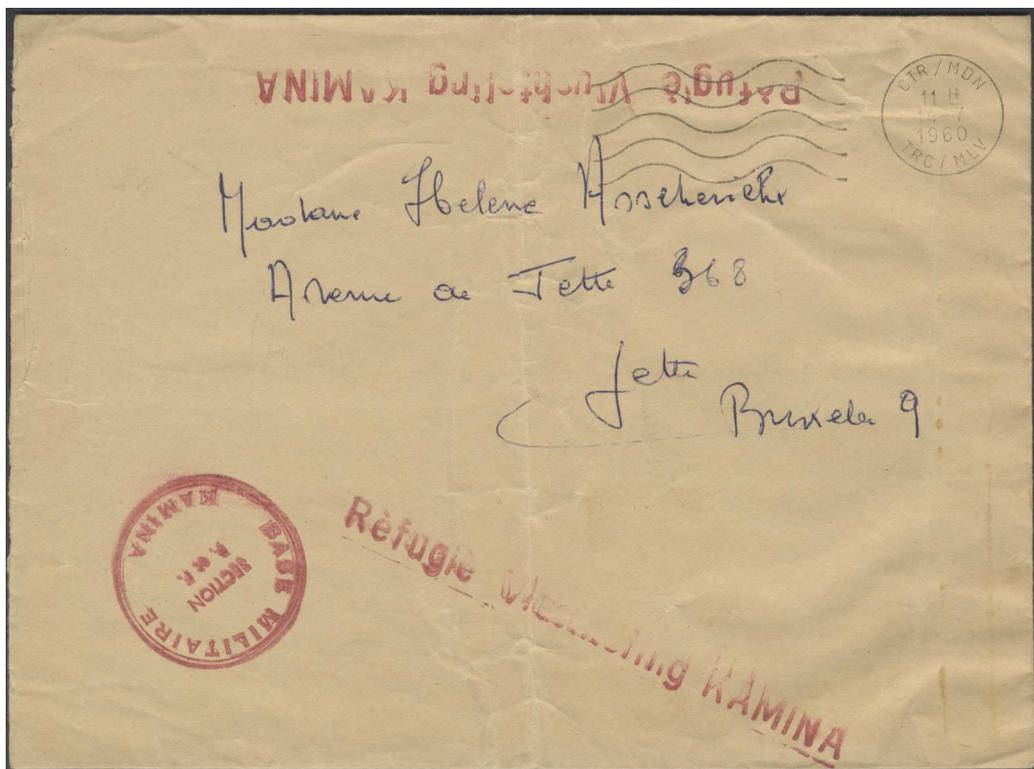


Lettre au format commercial (rare) à entête (rare) expédiée de Kamina vers une firme (rare) à Bruxelles 4 via Bruxelles X le 16 juillet 1960. Griffe sur une ligne, en rouge avec cachet Base Militaire en rouge. Le courrier des réfugiés est de manière générale vers des personnes privées, familles ou amis des réfugiés – les courriers commerciaux sont rarissimes.

Les Congolâtres



Lettre expédié de Kamina vers Florennes via Bruxelles X le 16 juillet 1960.  
Griffe sur une ligne, en rouge avec cachet Base Militaire en rouge annulant partiellement les timbres.  
(tarif à 6.50 Fr).



Lettre expédiée de Kamina vers Florennes via CTR MDN 14 juillet 1960 (oblitération mécanique TRES RARE). Griffe sur une ligne (appliquée deux fois - rare), en rouge. Avec cachet Base Militaire en rouge.



Aérogamme du Congo Belge (rare – seul entier recensé) expédié de Kamina vers le Limbourg. Griffes sur une ligne, en noir avec cachet Base Militaire en noir et cachet de la Croix Rouge de Belgique en rouge. Timbre de l'aérogamme non oblitéré.



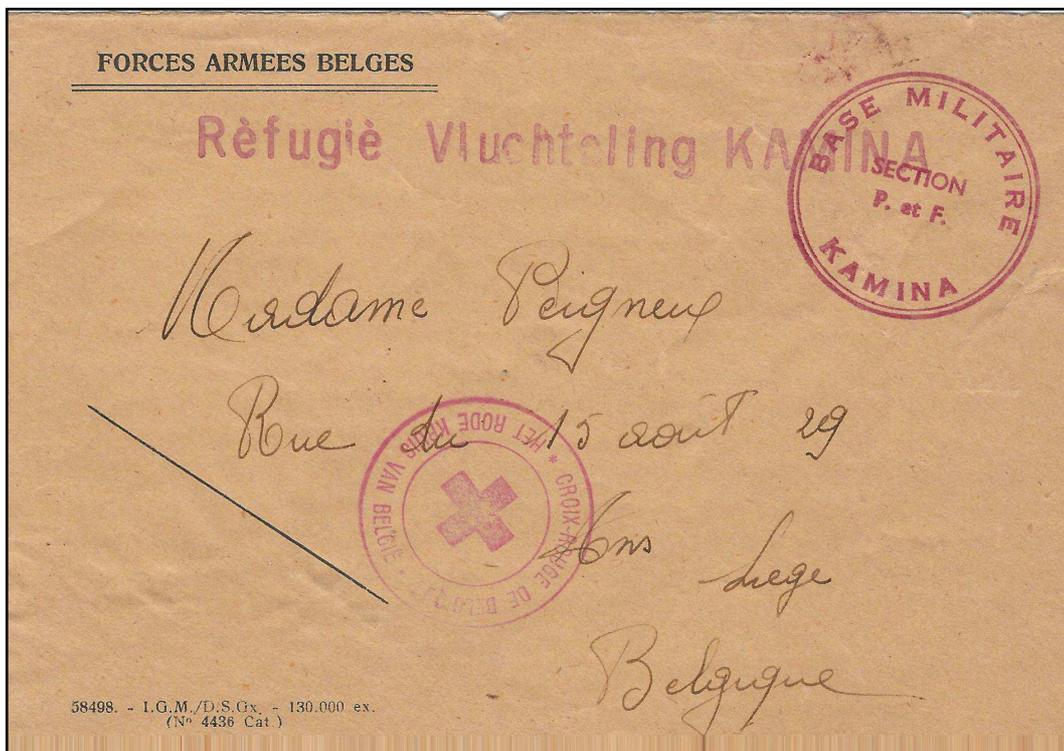
Lettre expédiée de Kamina vers le Bruxelles 3 via la caserne Baudouin Place Dailly le 26 juillet 1960 (date la plus ancienne recensée). Griffes sur une ligne, en noir avec cachet Base Militaire en noir.



Lettre expédiée de Kamina à destination de Ans / Liège.

Griffe sur une ligne, en rouge avec cachet Base Militaire en rouge, cachet de la Croix-Rouge de Belgique en rouge et cachet du Ministère des Affaires Africaines en violet.

Mention manuscrite « port payé par le destinataire » (inutile pour cause de franchise postale – rare).



Lettre expédiée de Kamina vers Ans / Liège.

Griffe sur une ligne, en rouge avec cachet Base Militaire en rouge et cachet de la Croix Rouge de Belgique en rouge . Enveloppe à entête « FORCES ARMEES BELGES » (rare).



Lettre expédiée de Kamina vers Tourcoing / France (rare).

Griffe sur une ligne, en rouge avec cachet Base Militaire en rouge, cachet de la Croix Rouge de Belgique en rouge & cachet Ministerie van Afrikaanse Zaken en violet.

2 – exemple avec les griffes « REFUGIES VLUCHTELINGEN KAMINA »



## Les Congolâtres

La lettre de la page précédente est expédiée de Kamina vers Bruxelles via Bruxelles X le 18 juillet 1960.  
Griffe sur deux lignes, en rouge avec cachet Base Militaire en rouge et cachet de la Croix Rouge de Belgique en rouge.

Enveloppe à entête de la base aérienne de Kamina.

Mention manuscrite « SM » = Service Militaire (adresse militaire à BAKA (Base Kamina) biffée et remplacée par « Leveque François BM1 ».

Est-ce un courrier militaire via le courrier des réfugiés ?



Lettre expédiée de Kamina vers Liège.

Griffe sur deux lignes, en rouge avec cachet Base Militaire en rouge, cachet de la Croix Rouge de Belgique en rouge & cachet du Ministerie van Afrikaanse Zaken en violet.

Enveloppe à entête de la base aérienne de Kamina & griffe sur 2 lignes « BASE DE KAMINA – CLUB LEOPOLD II ».

Est-ce un pli militaire via le courrier des réfugiés ?

Les Congolâtres



Lettre expédiée de Kamina vers Gand via Bruxelles X le 16 juillet.

Griffe sur deux lignes (appliquée 2 fois (rare) cont une sur les timbres (rare)), en noire avec cachet Base Militaire en rouge (tarif à 6.50 Fr)

3 – exemple SANS les griffes



Lettre expédiée de Kamina à destination de Lovreval via Bruxelles X le 16 juillet 1960.

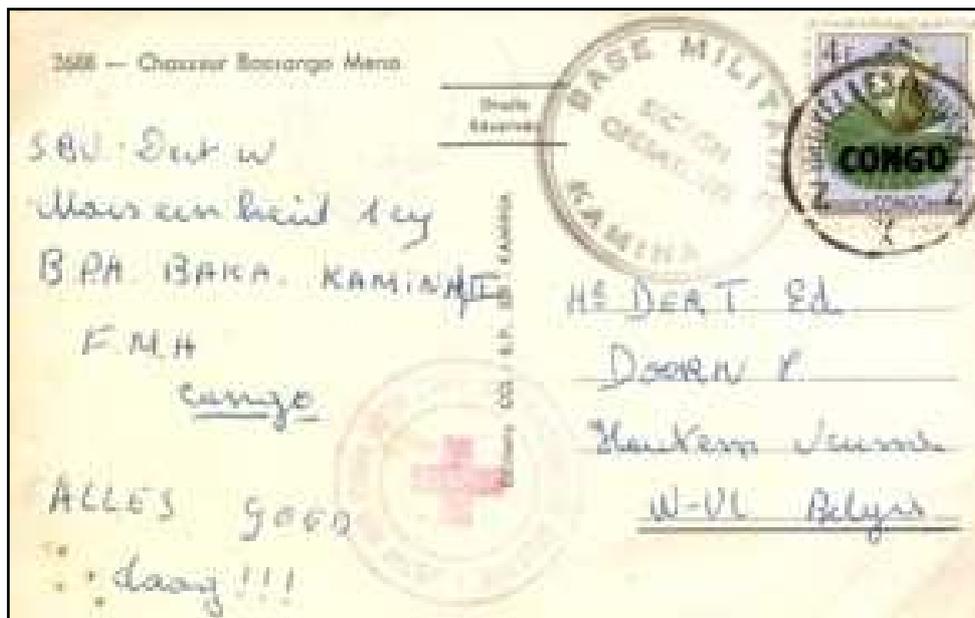
Cachet du Ministère des Affaires Africaines en violet. Tarif à 6.50 Fr (1F de trop) – timbres non annulés.

Les Congolâtres



Lettre expédiée de Kamina à destination de Bruxelles 8 via Bruxelles X le 12 juillet 1960.  
(Première date recensée)

Cachet Base Militaire en noir (annulant les timbres), cachet de la Croix-Rouge de Belgique en rouge et Cachet du Ministère des Affaires Africaines en violet. Tarif à 6.50 Fr.



Carte-vue (rare) expédiée de Kamina à destination de Houtem via Bruxelles X en juillet 1960 (annulant le timbre congolais (rare))  
Cachet Base Militaire en noir & cachet de la Croix-Rouge de Belgique.

4 – exemple Croix-Rouge seule



Lettre expédiée de Kamina à destination de Malines via Bruxelles X le 27 juillet 1960.  
2 cachets différents de la Croix Rouge de Belgique dont 1 annulant les timbres.  
Tarif à 6.50 Fr (1F de trop).

**E – Timbres recensés sur le courrier des réfugiés**

CONGO BELGE utilisé après l'indépendance, sans surcharge :

- Madone : 50c, 1F
- Fleurs : 25c, 3F, 6.50F
- Animaux : 50c, 1.50F
- Jeux Olympiques : 1.50F, 3F
- Aérogramme à 4F

Timbre de la République du Congo :

- Animaux surchargés CONGO : 10c, 40c
- Fleurs surchargés CONGO : 20c, 4F, 5F, 6.50F
- Indépendance : 20c, 50c, 1F, 1.50F, 3.50F, 5F

**F – Note finale**

Nous traiterons dans d'autres chapitres :

- Le courrier des autres réfugiés, ailleurs qu'à Kamina
- Le courrier des militaires belges, y compris pendant ce mois de juillet 1960 à Kamina.

Sur plusieurs plis illustrés ci-dessus, nous retrouvons des indications faisant penser à du courrier de militaires belges, envoyés via le courrier des réfugiés dont « SM = Service Militaire » et indication du grade devant le nom de l'expéditeur. Est-ce qu'ils ont profité d'envoi en partance ou plus rapide pour rassurer leur famille en Belgique ? Si leur courrier portait la griffe « Réfugié(s) Vluchteling(en) KAMINA », nous les avons inclus dans ce chapitre ; par contre les autres courriers émanant de militaires seront traité dans un chapitre particulier.

La griffe sur 3 lignes « BASE DE KAMINA / Etat Major / Secrétariat » est à notre avis lié au courrier des militaires et non à celui des réfugiés ; elle n'a donc pas été incluse dans ce chapitre.

Bibliographie :

- « Histoire Postale de l'Etat du Katanga 190-1963 » Emile Hoorens
- « Une Oblitération mécanique remarquable sur la correspondance Belgique-Congo de 1960 » H Caprasse & L. De Clercq – Belgaphil nr 6
- Article de Jean Van Weddingen dans la Revue Postale N°43 et suivants
- Article de J. DU FOUR dans la Revue Postale
- Commentaires de Henri Smets dans les Cahiers du Congo d'Eliane Saive.